

Anjou), which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

By unanimous consent, it was ordered,—That the divisions deferred at the report stage on Bill C-27, An Act to establish the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission and the Canada Employment and Immigration Advisory Council, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971 and to amend certain other statutes in consequence thereof, be taken at 9.45 o'clock p.m. this day.

By unanimous consent, it was ordered,—That, notwithstanding Standing Order 15 (2) and the Order made Monday, May 30, 1977, on Tuesday June 28, 1977, the sittings of the House and its committees shall be suspended between the hours of 2 o'clock p.m. and 6.30 o'clock p.m.

Pursuant to Standing Order 39 (4), the following Question was made an Order of the House for a Return:

No. 2,326—*Mr. Benjamin*

1. What was the (a) cost (b) schedule (c) disposition of the display cars in the Centennial Train which toured Canada during 1967?

2. What were the design plans for such cars?

3. Who was responsible for organizing the display cars and who worked on them?—Sessional Paper No. 302-2/2,326.

Mr. Goodale, Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council, presented,—Return to the foregoing Order.

The Order being read for the consideration of the report stage of Bill C-20, An Act respecting the office of the Auditor General of Canada and matters related or incidental thereto, as reported (with amendments) from the Standing Committee on Public Accounts;

Mr. Baldwin, seconded by Mr. Paproski, moved motion numbered 5,—That Bill C-20, An Act respecting the office of the Auditor General of Canada and matters related or incidental thereto, be amended in Clause 11 by adding immediately after line 11 at page 5 the following new subclause:

“(2) Notice by the House of Commons under this section shall be deemed to be given when not less than 50 members have filed a request with the Speaker to the effect that the Auditor General enquire into and report on a matter.”

By unanimous consent, the motion was amended to read as follows:

(Saint-Léonard—Anjou), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les votes différés, à l'étape du rapport du Bill C-27, Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, (ancien titre: *Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois*), rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, soient tenus à 9 h. 45 ce soir.

Du consentement unanime, il est ordonné—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 2 de l'article 15 du Règlement et de l'ordre du lundi 30 mai 1977, les séances de la Chambre et de ses comités soient suspendues le mardi 28 juin 1977 entre deux heures de l'après-midi et six heures trente du soir.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2326—*M. Benjamin*

1. Quels étaient a) le coût, b) l'horaire, c) la disposition des wagons du Train du Centenaire qui a parcouru le Canada en 1967?

2. Quels en étaient les plans?

3. Qui avait été nommé responsable du projet et qui y ont participé? (Document parlementaire n° 302-2/2326).

M. Goodale, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-20, Loi concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des comptes publics.

M. Baldwin, appuyé par M. Paproski, propose la motion n° 5,—Qu'on modifie le Bill C-20, Loi concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, à l'article 11, en ajoutant immédiatement après la ligne 9, page 5, ce qui suit:

«(2) La Chambre des communes est sensée avoir donné avis en vertu du présent article lorsque 50 députés au moins ont soumis à l'Orateur une demande à l'effet que le vérificateur général fasse une enquête et dresse un rapport sur une question.»

Du consentement unanime, la motion est modifiée pour se lire ainsi qu'il suit: